RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES



Direction Générale des Services

Direction des Bâtiments, des Moyens Généraux et du Patrimoine

2012-CG-2-3797

DBMGP-Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Valérie Raymond / Sylvain Brault Poste: 79.69 / 73.02

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 novembre 2012

POLITIQUE D03 OPTIMISER LA GESTION DES MOYENS COURANTS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

ACQUISITION DE DEUX PROPRIÉTÉS DESTINÉES A LA MISE A DISPOSITION DE L'ETAT EN VUE DE LA LIBÉRATION DÉFINITIVE DES LOCAUX DE L'ANCIENNE SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE ET DE LEUR FUTURE CESSION

Code	D0301			
Secteur	Mettre à disposition des territorialisés des locaux perf	usagers et des services non formants		
Programme	Réhabiliter et construire dans les domaines et autres bâtiments			
	départementaux			
Données financières	AP	CP sur AP		
Montant actualisé	2 500 000 €	775 000 €		
Montant déjà engagé	0€	0€		
Montant disponible	2 500 000 €	775 000 €		
Montant réservé pour ce rapport	815 900 €	544 500 €		

AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2 500 000 €	775 000 €	977 000 €	600 000 €	148 000 €

Acquisition de deux propriétés permettant la finalisation du relogement des services de l'ancienne Sous-Préfecture de Mantes la Jolie en vue de la libération définitive des locaux du 42 rue de Lorraine et de leur cession future.

Le Département est propriétaire de locaux à usage de bureaux et habitation situés sur la Commune de Mantes-la-Jolie, 42 rue de Lorraine, qui ont accueilli les services de la Sous-Préfecture ainsi que le logement de M. le Sous-Préfet.

Ces locaux ont été mis à disposition de l'Etat par convention en date du 24 mars 1982 par suite du premier acte de la décentralisation acté par la loi du 2 mars 1982. Cette convention prévoit expressément en son avenant n°4 (article 8) la mise à disposition à titre gratuit des biens.

Par étapes successives, les services de l'Etat ont progressivement libéré les locaux correspondants. Le personnel administratif a ainsi déménagé des locaux à usage de bureaux à l'issue de la construction par l'Etat de bâtiments aux 18-20 rue de Lorraine.

En 2006, le Département a récupéré l'usage de la résidence de M. le Sous-Préfet après avoir mis à disposition de l'Etat un pavillon, qu'il a acquis, situé 32 rue d'Alsace. A ce jour, restent présents sur le site les archives de l'ancienne Sous-Préfecture ainsi que le gardien.

Par la présente délibération, il vous est proposé des modalités visant à permettre la libération définitive de ces locaux par l'acquisition d'un logement pour le gardien ainsi que des locaux d'archives. En effet, compte tenu du fait que le Département est à l'origine de la demande de libération définitive des locaux, dont un projet de cession est à l'étude, il lui appartient, pour pouvoir retrouver l'usage des biens mis à disposition, de proposer à l'Etat de nouveaux locaux de substitution. Ces biens seront intégrés par voie d'avenant à la convention de décentralisation du 24 mars 1982. La mise à disposition interviendra à titre gratuit conformément à la convention de décentralisation de 1982.

Cette libération des locaux permettra de mettre en œuvre la cession prochaine de l'immeuble 42 rue de Lorraine. En effet, la commune de Mantes-la-Jolie a porté, en partenariat avec Yvelines Aménagement, un projet de restructuration du quartier de cette ancienne sous préfecture. Le projet mis en place, dénommé « Projet Cours des Dames », comporte :

- un programme de 144 logements en accession libre de 9 805 m² SHON et 1 745 m² de commerces par le groupement de constructeurs COGEDIM et Inter construction,
- un programme hôtelier 3 étoiles de 72 chambres par le groupe Ibis Styles, porté par la société JCL développement, pour partie dans les locaux de l'ancienne demeure du Sous-Préfet.

Ce programme a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire le 29 février 2012.

I : Acquisition d'un logement pour le relogement du gardien

Afin de pourvoir au relogement du gardien de la sous-préfecture, il vous est proposé d'acquérir au 27 bis rue Léon Marie Cesné à Mantes-la-Jolie (78200) le bien suivant :

Bâtiment A, le lot n°2 constitué d'un duplex de 105 m² habitables comprenant au rez-de-chaussée : une entrée avec placards, une cuisine équipée, un séjour double, un WC. Au premier étage : palier desservant 4 chambres avec placards dont une avec salle d'eau, une salle de bain, un WC, ainsi que les 135/1000èmes des parties communes générales et les 486/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

Le lot n°3 constitué d'un jardin privatif de 71 m², d'une terrasse d'un garage, et les 5/1000èmes des parties communes générales.

Le prix d'acquisition est arrêté à 295 000 € net vendeur et les frais d'agence à la charge du Département à 13 000 euros. Il a été validé par le service des domaines par courrier du 26 septembre 2012.

La signature de l'acte n'interviendra qu'au 31 mai 2013, et jusque-là le vendeur supportera les charges et le coût des travaux de copropriété décidés jusqu'à la date de l'acte authentique de vente, exécutés ou non ou en cours d'exécution à ladite date et jusqu'à l'entrée en jouissance de l'acquéreur.

Afin de réserver le bien jusqu'à cette date, il vous est proposé de m'autoriser à signer un compromis de vente assorti du paiement de 10% du prix au titre de l'indemnité d'immobilisation, sur l'exercice comptable 2012, lequel sera placé sur un compte séquestre par le notaire.

Je vous propose également de m'autoriser à signer l'acte authentique de vente et tout document à intervenir concernant cette opération d'acquisition. Le solde du prix sera payé selon les modalités de la comptabilité publique à la suite de la signature de l'acte le 31 mai 2013.

Les frais de notaire sont estimés à 2% du prix de vente et seront supportés par le Département.

II : Acquisition de locaux d'archives à la Commune de Mantes-la-Jolie

Pour permettre le déménagement des archives, il vous est proposé d'acquérir auprès de la commune de Mantes-la-Jolie des locaux à usage d'archives situés à proximité de l'actuelle Sous-Préfecture au 23-27 rue Gambetta.

Ces locaux, d'une superficie utile de 294 m², nouvellement édifiés et réceptionnés par la commune en 2011, sont proposés à la vente, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 11 octobre 2012 au prix de 504 000 euros. Le Département devra procéder, avant mise à disposition de la Préfecture par avenant à la convention de décentralisation, à des travaux d'aménagement intérieur d'un montant estimé à 106 000 euros HT, ceux-ci étant actuellement brut béton.

Le Département prendra en charge les frais nécessaires à l'acquisition de ces locaux. Leur montant est estimé à 2 % du prix d'achat.

Je vous propose également de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de décentralisation en date du 24 mars 1982 afin d'authentifier ces mises à disposition.

Les modalités de vente des locaux de l'ancienne Sous-Préfecture vous seront soumises lors de la prochaine séance.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.